

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 17
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. POINAS J.-M. Mme MOUNIER Emeline a donné pouvoir à Mme MEYNET Isabelle. M. MOULIN Christophe a donné son pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. MOUNIER Lucien a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis. Mme MARCON Catherine a donné son pouvoir à Mme DREVET Hélène.

Date de convocation :
Le 21 mai 2024

Date d'affichage :
Le 21 mai 2024

M. JURY, Vice-Président, rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2016-07-04/08 du 4 juillet 2016 approuvant le principe d'aménager une maison de santé à Dunières (sur une propriété communale située rue forestière) et n° DC/2019-01-21/07 du 21 janvier 2019 approuvant le projet d'aménagement de la maison de santé à Dunières et son plan de financement.

Il précise que dans le cadre des travaux réalisés, un « plateau » de 210 m² a été aménagé sans finitions pour accueillir potentiellement trois dentistes au niveau n-1 du bâtiment.

M. JURY indique avoir rencontré récemment une étudiante dentiste en fin de formation pour lui faire visiter le local, qui a eu de la difficulté à se projeter dans ce local.

Aussi, en accord avec M. le Président, M. JURY propose au Conseil Communautaire d'aménager le plateau des dentistes par anticipation dans un double objectif :

- Rendre les visites plus attractives (possibilité de se projeter directement),
- Pouvoir mettre à disposition un local prêt immédiatement (sans cela, un délai d'environ six mois serait nécessaire pour faire les travaux et mettre à disposition le local).

DELIBERATION N° :
DC/2024-05-27/08

OBJET DE LA SEANCE :
Maison de santé (Dunières)
Aménagement du plateau
des dentistes –
Approbation projet

AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052708-DE
Reçu le 11/06/2024

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le projet d'aménager par anticipation le plateau des dentistes situé au sein de la maison de santé à Dunières,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mener à bien ce projet et d'engager toutes les démarches utiles (choix maîtrise d'œuvre, recherche de subventions...).

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20240527-DC2024052708-DE
Reçu le 11/06/2024

*certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le